



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 2 janvier 2018

En 2018, place aux PEP CBFC

Le 1er janvier 2018, les associations PEP21, PEP25, PEP58 et PEP89 se sont unies pour donner naissance à une nouvelle association territoriale, Les PEP CBFC (Les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté).

Ce sigle et cette appellation ont été choisis sur le modèle d'autres regroupements d'associations départementales, en tenant compte de la couverture partielle de la nouvelle région administrative, certaines associations départementales PEP n'ayant pas opté pour l'instant pour un regroupement.

L'association Les PEP CBFC relève, comme nos associations actuelles, de la Fédération Générale des PEP (FGPEP), reconnue d'utilité publique, et son siège social et administratif sera situé à Dijon au 30b rue Elsa Triolet.

Revenons à l'origine de ce projet ...

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a confié de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale, créant ainsi un contexte généralisé de regroupements régionaux.

Les associations PEP21, PEP25, PEP58 et PEP89 se sont ainsi engagées dans cette logique à se réunir en 2018 de manière à former une seule entité détentrice de l'ensemble des autorisations, conformément à l'attente exprimée par les Agences Régionales de Santé de Bourgogne et de Franche-Comté lors de la signature du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) Bourgogne Doubs couvrant la période 2014-2018.

La mise en place de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté a incité les associations départementales à se réunir sur une base régionalisée pour dialoguer le plus efficacement possible avec : la Région, l'Agence Régionale de Santé, le Rectorat, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, le Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations et les institutions que sont le Conseil Départemental, les intercommunalités, les municipalités.

Etre représentatif et accroître une position d'acteur sur chaque territoire de la nouvelle région, devient un atout primordial pour la pérennité de nos actions et leur développement.

Les PEP CBFC, pour accroître leur efficacité au service des plus démunis, souhaitent conjuguer unité et diversité. Les compétences sont mutualisées, le maillage du réseau se constitue autour de l'idée d'une égalité d'accès à un accompagnement de proximité sur

l'ensemble du territoire. En conséquence, la qualité de cette gestion mutualisée est mise en permanence au service de la qualité de l'ensemble des actions et en particulier des structures les plus fragiles.

Le partage de valeurs communes ainsi qu'un besoin ressenti par tous de favoriser le partage des compétences et expertises détenues au sein de chaque entité territoriale, nous ont confortés dans la voie du regroupement, afin de valoriser ressources et potentiels et de travailler à une harmonisation des outils et pratiques, pour une meilleure efficacité.

Cette nouvelle association territoriale s'est constituée par voie de fusion-création. Elle réunit aujourd'hui les 4 associations concernées en une seule. Celles-ci ont ainsi transmis leur patrimoine, actant de leur dissolution et traduisant dans les actes leur volonté de fusion.

Souhaitant maintenir un lien de proximité très fort sur chaque département, Les PEP CBFC ont opté pour la constitution de délégations départementales disposant chacune d'un Conseil d'Administration.

Nous avons fait le choix de rester proches de nos publics, des besoins et attentes, des autorités politiques et administratives, des élus, des autorités académiques. Chaque délégation départementale dispose du même nombre de représentants au sein du nouveau Conseil d'Administration.

C'est ainsi que le 11 octobre dernier, ou le 26 octobre en l'absence de quorum, les Assemblées Générales Extraordinaires des PEP21, PEP25, PEP58 et PEP89 ont voté la dissolution des associations départementales, dissolutions qui ont pris effet au 31 décembre 2017. Le 8 novembre 2017 avait lieu l'Assemblée Générale constitutive des PEP CBFC à Dijon, votant sa constitution au 1er janvier 2018. Le 22 décembre 2017, le premier Conseil d'Administration des PEP CBFC a constitué par voie électorale son bureau élisant simultanément son Président.

Cette nouvelle association devra, demain, être en capacité de s'inscrire dans les nouveaux schémas territoriaux attentive aux plus fragiles dans le cadre d'une organisation revisitée.

Le paysage associatif se transforme, s'adapte et Les PEP CBFC, fidèles à leurs valeurs de laïcité, d'égalité, de citoyenneté et de solidarité, continueront d'œuvrer pour une société plus solidaire et plus inclusive.

Michel CANNELLE
Président des PEP CBFC

